



PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril à 18h00 le Conseil Municipal de Guillos, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr Henri SEILLAN, Maire.

Convocation adressée le 20 avril 2026

Présents : Henri SEILLAN, Nathalie CARRÉ, Jean-Marie BAGUR, Marilyne De LOR, Sébastien COUDROY-ESTEFFE, Shubhansha ROMILLY, Jean-Christophe WYSTRACH. Virginie GIRARDOT

Procurations : Maryse LAURET à Jean-Marie BAGUR

Absents : Charles MONDOLONI,

Secrétaire de séance : Mme Shubhansha ROMILLY

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

2026 – 10 **Vote des trois taxes**

Mr le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité de retenir les taux des trois taxes directes locales portées ci-dessous pour l'année 2026.

✚ Taxe foncière (bâtie)	50.29 %
✚ Taxe foncière (non bâtie)	51.41 %
✚ Taxe d'habitation (sur résidence secondaire)	13,93 %

Charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

09 votes pour

2026 – 11 **renouvellements des délégués du Syndicat des eaux de Louchats (SIAEP)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Guillos,

Après délibéré et échange de vue

Le Conseil Municipal, décide,

De nommer comme délégués du Syndicat des Eaux de Louchats les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Henri SEILLAN	Jean-Christophe WYSTRACH
Jean-Marie BAGUR	Sébastien ESTEFFE
Charles MONDOLONI	Virginie GIRARDOT

09 votes pour



2026 – 12 Renouvellement des délégués du Syndicat d'Electrification de Belin (SIER)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Guillos,

Après délibéré et échange de vue

Le Conseil Municipal, décide,

De nommer comme délégués Syndicat d'Electrification de Belin les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Charles MONDOLONI	Marilyn DE LOR
Jean-Marie BAGUR	Henri SEILLAN

09 votes pour

2026 – 13 Désignation des délégués pour le SDEEG

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de GUILLOS a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde la compétence de l'éclairage public tel qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué au sein du comité syndical

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

- Mr Jean-Marie BAGUR délégué au SDEEG

09 votes pour

2026 – 14 Désignation des représentants siégeant à Gironde ressources

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;



COMMUNE DE GUILLOS – Séance du 24 avril 2026

Vu la délibération du conseil municipal ou communautaire N°11 en date du 03/04/2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré,

Décide de désigner pour siéger à l'assemblée générale :

- Mme Nathalie CARRÉ en qualité de titulaire
- Mme Shubhansha ROMILLY en qualité de suppléante

- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

09 votes pour

2026 – 15 Renouvellement des délégués de la commission communale des impôts directs (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées sur la liste de présentation annexée (à consulter en Mairie).

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

09 votes pour



2026 – 16 Subvention exceptionnelle pour le voyage scolaire

Monsieur le Maire informe les membres présents que, dans le cadre d'un projet pédagogique, les trois classes de l'école de Guillos partiront en voyage scolaire en Périgord du 8 au 10 juin 2026. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle visant à alléger la participation financière demandée à chaque famille.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt éducatif, culturel et pédagogique de ce séjour ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'accès de tous les élèves à ce type de projet ;

Considérant la nécessité de soutenir les familles en réduisant le coût restant à leur charge ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00€ à l'école de Guillos pour l'organisation de ce voyage scolaire ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 65748;

Questions diverses

- Elaboration du tableau des commissions communales
- Information passage du Tour de France
- Point sur les travaux de la boulangerie
- Site internet
- Agenda mairie-école

Levée de la séance 20h30